



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF 1963

DECISION DE LA COMMISSION FEDERALE DE RECOURS

SEANCE DU 16/03/2023

Affaire N° 14 Recours IRB Khneg

Membres Présents

Mr Belkherroubi Abdou Président

Mr Guernouze Mohamed Membre

Mr Bourouba Djamel Membre

Attendu que lors de la rencontre NAHD – IRB Khneg du 04/02/2023, le club Itihad Riyadi Baladiat Khneg a émis des réserves au sujet du joueur Djekidel Hadj Mohammed qui aurait obtenu une deuxième licence sous une fausse identité pour lui permettre de participer au match.

Attendu qu'après vérification du dossier administratif fourni par le joueur Djekidel Hadj Mohammed pour s'assurer de l'exactitude des documents exigés pour la délivrance de la licence et notamment les pièces relatives à l'état civil, il s'avère que tous les documents sont conformes.

Attendu que le joueur concerné s'est vu attribuer un numéro FIFA ID qui est resté identique pour les deux licences, aussi bien celle le qualifiant au club IB Laghouat que celle le qualifiant au club NA Hassi Delaa.

Attendu que la nouvelle licence avec le club NA Hassi Delaa a été obtenue conformément aux dispositions réglementaires régissant les demandes de licence et porte un autre numéro de licence ; ce qui prouve que l'ancienne licence n'est plus valide.

Attendu que le système FAFCONNECT confirme que le joueur concerné n'est plus enregistré avec le club IB Laghouat.

Attendu qu'une erreur dans la transcription de la filiation du joueur (par rapport au père et à la mère) n'a aucun impact et n'entraîne aucun effet sur la licence du joueur dès lors qu'il garde le même numéro ID ; c'est ce numéro qui atteste que c'est le même joueur.

Attendu qu'il ressort de tout ce qui précède et après délibération la commission fédérale de recours décide.

Par ces Motifs

Déclare l'appel recevable en la forme.

Confirme la décision prononcée en première instance par la commission de discipline de la ligue régionale de football d'Ouargla dans toutes ses dispositions

Le Président de la Commission

A. Belkherroubi.

